

AFFAIRE N°46/1 - Acquisition au titre de la Z.A.D. de chemin Finette, d'un terrain de 3 760 m2 cadastré section CS N°281, appartenant aux consorts PANECHOU, en vue de constitution d'une réserve foncière.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain de 3 760 m2 cadastré section CS N°281, sis chemin Finette à Sainte-Clotilde, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain, appartenant aux héritiers de la succession PANECHOU Hélène, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 30 000 Frs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 30 000 Francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la constitution de réserves foncières à long terme.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

*Vu*  
Saint-Denis, le 5 octobre 1978

*au* le Préfet,

*et* Secrétaire Général

*signé*: Patrice MAGNIER

*sur* copie certifiée conforme.

*au* le Directeur des

*Finances et des Concessions Locales*

*et* Chef de Bureau Délégué  
J. LACOSTE